PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 2023-45 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de bouclage du réseau d'eau potable du Canton de Hatley (secteur Vaughan)

Lors d'une séance tenue le 5 décembre, le conseil a adopté le Règlement 2023-45 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de bouclage du réseau d'eau potable du secteur Vaughan incluant une dépense de 1 510 000 $ et un emprunt du même montant.

L'objet du règlement est de joindre le réseau d'eau potable du secteur du chemin Vaughan au secteur de la rue Laprise jusqu'à North Hatley en passant sous la rivière Massawippi.

Le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 janvier 2024. Il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut consulter le règlement sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau municipal situé au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley.

Donné au Canton de Hatley ce 11 janvier 2024

Gabriel Demers
Directeur général